



17 juin 2015, Journée nationale du Programme « Citoyenneté »

---

## **Citoyenneté : un laboratoire au quotidien**

Exposé de Catherine Neveu, directrice de recherche,  
Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du contempo-  
rain (IIAC-TRAM, CNRS-EHESS), Paris

---

Mesdames, Messieurs,

Je voulais tout d'abord vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de contribuer à vos discussions et travaux. J'ai lu avec attention les documents préparatoires à cette journée ; les initiatives soutenues et les représentations de la citoyenneté exprimées dans les différents documents, notamment la brochure et le DVD, sont d'une grande diversité et d'une grande richesse, manifestant une réelle ouverture. Le constat fait d'un inquiétant déficit démocratique lié au fait qu'un quart de la population d'une société ne puisse voter est particulièrement frappant.

### *Les dimensions de la citoyenneté*

Dans le DVD, les personnes rencontrées mentionnent différentes dimensions de la citoyenneté : la participation, avec parfois une place spécifique donnée au vote ; des droits et des devoirs, un grand classique bien connu en France, où certains se voient plus souvent rappeler leurs devoirs qu'accorder des droits. Mais aussi parfois l'idée que la citoyenneté aurait une dimension d'appartenance, la question restant ouverte de l'appartenance à quoi : une nation ? une communauté politique ? et à quel niveau ? L'enjeu de l'égalité occupe également une place importante, l'égalité quelques soient les particularités de chacun, avec la reconnaissance associée à cette égalité. Enfin, certains soulignent leur envie de comprendre « comment les choses fonctionnent » dans la société suisse, d'améliorer leurs conditions de vie et de « mettre les choses sur la table ».

Cet ensemble de représentations, de dimensions, d'aspirations couvre un large spectre de questions, en fait les questions centrales dès lors qu'on s'intéresse aux processus de citoyenneté : quel est son contenu, quels sont ses formes, ses enjeux ?

Au sens formel, être citoyen signifie effectivement avoir des droits ; ceux-ci ont énormément varié, et varient encore beaucoup, d'un lieu à un autre, d'une époque à une autre. Les femmes en France n'ont ainsi eu le droit de vote que très tardivement, les jeunes mineurs n'ont qu'une partie des droits généralement associés au statut de citoyen. La création par le Traité de Maastricht d'une citoyenneté de l'Union Européenne permet aux ressortissants des pays membres de l'UE de voter (élections locales et européennes) dans leur pays de résidence, ce qui n'est pas sans introduire une inégalité supplémentaire pour les résidents

d'états tiers établis de longue date sur le territoire des états membres, et toujours privés du droit de vote.

La citoyenneté, malgré certains discours dominants, est donc toujours différenciée. Qui plus est, certains « devoirs » classiquement associés à la citoyenneté, comme le fait de payer des impôts, sont loin d'être réservés aux seuls citoyens formels ; ainsi en France, tous les résidents sont soumis à l'impôt sur le revenu ou à la taxe d'habitation ; pourtant, les révolutionnaires dans ce qui deviendra les Etats-Unis soulignaient qu'il ne peut y avoir d'imposition sans représentation (« no taxation without representation »). Les configurations articulant droits et devoirs sont donc extrêmement variables en fonction des contextes, et en dresser la liste serait loin de nous permettre de cerner ce qu'est la citoyenneté.

### *Une citoyenneté en constante construction*

Cette diversité, quand on l'analyse, permet cependant de saisir quels rapports de force, quelles aspirations, quelles conceptions de la citoyenneté sont à l'œuvre, se cristallisant temporairement sur un ensemble de droits, mais un ensemble toujours mobile, fluide et en transformation, y compris par l'invention de nouveaux droits. Autrement dit, y compris dans ses dimensions formelles, la question de la citoyenneté ne peut être réduite à celle de l'extension d'un ensemble préétabli de droits à des fractions de plus en plus larges d'une population donnée. Elle doit se saisir dans sa fluidité, et ses constantes transformations, comme une co-construction, une fabrique constante.

Dès lors, peut-on considérer que « la citoyenneté, ça s'apprend » ? ou que pour agir en citoyen, il faille au préalable acquérir des compétences spécifiques ? Cet argument est souvent avancé notamment à l'encontre de migrants ou de jeunes, ou plus généralement des catégories populaires, qui devraient, avant de pouvoir être (ou d'être considérés comme) des citoyens, suivre une formation et en quelque sorte « montrer patte blanche » (parfois au sens très littéral du terme...).

### *Un « citoyen type »...*

Plusieurs remarques peuvent être faites à ce sujet. Tout d'abord, les compétences dont il est généralement question sont souvent prédéfinies par rapport à un modèle fixé de citoyenneté ; on est alors dans une posture assez normative quant aux « bonnes » formes de la citoyenneté. Ensuite, et c'est lié, ces mêmes compétences sont socialement ou culturellement marquées ; historiquement, nombre de formes de la citoyenneté ont été bâties sur le modèle de l'homme blanc et propriétaire. On en trouve un exemple clair dans nombre de dispositifs dits de « démocratie participative », où les participants sont requis de s'exprimer selon des formes précises : en montant en généralité (on est disqualifié si on parle de sa propre expérience), avec un certain degré d'abstraction, et selon des codes spécifiques tels que l'argumentation raisonnée (les émotions, comme la colère, sont alors exclues), dans une langue particulière, dans un langage particulier. Toutes les autres formes d'expression sont alors de fait disqualifiées ou délégitimées, et les personnes (vues comme) incapables de mobiliser ces codes dans les formes requises sont exclues de fait, au bénéfice de celles qui les maîtrisent, reproduisant ainsi les inégalités existantes.

De ce point de vue, faciliter, par l'information, l'accès aux dispositifs existants ne résout pas tout, si ceux-ci restent prisonniers de ces modalités socialement et culturellement marquées d'expression et de discussion.

### *...ou de multiples types de citoyenneté ?*

Il y a sans doute un enjeu important à diversifier les espaces et les formes de la participation, afin de permettre à tous de s'exprimer selon des registres différents, de politiser la plainte individuelle, d'entendre cette diversité (théâtre forum, traduction, appui sur l'expérience vécue...). Il y a en effet de multiples manières d'être citoyen, d'agir comme citoyen ; et un enjeu central de ces questions de citoyenneté est bien celui de son adaptation permanente, plus que de la mise aux normes des individus par rapport à une forme prédéfinie (et généralement présentée comme « naturelle », anhistorique, figée et atemporelle, et socialement neutre).

D'où l'intérêt qu'il peut y avoir à travailler sur les « vernaculaires » de la citoyenneté, sur ces représentations diversifiées qui existent en fonction des contextes, des parcours, des situations. A ce propos, il faut d'ailleurs noter que les migrants par exemple n'arrivent pas vierges en matière de citoyenneté ou de combat démocratique ; il y a dans leurs expériences des ressources enrichissantes à mobiliser. Renato Rosaldo, un anthropologue des Etats-Unis ayant travaillé avec des Latinos, souligne ainsi, à propos de ces vernaculaires, à quel point pour certains, ce qui les constitue réellement en tant que citoyens, c'est le respect réciproque ; pour d'autres ce sera l'accès à un salaire ou un logement décent, etc. Ces vernaculaires, c'est donc ce que signifie pour les gens eux-mêmes être citoyens et être reconnus comme tels.

L'attention portée à ces représentations nous permet par ailleurs de souligner à quel point la citoyenneté est socialement construite ; elle n'est pas une abstraction, ou une notion de philosophie politique, et on peut engager une remise en discussion collective de ses formes et contours. Il s'agit là me semble-t-il d'un enjeu important. Avant de poursuivre, je voulais faire une courte digression à propos des langues, question à laquelle en Suisse, vous êtes certainement particulièrement sensibles. Peut-on réellement considérer que « citoyenneté » (en français de France) signifie la même chose que « ciudadanía » ou « cittadinanza », ou « citizenship » ? Les histoires de ces termes, les imaginaires politiques qui leur sont associés, ne sont pas les mêmes, et cette diversité à elle seule pointe à quel point il s'agit d'une notion à saisir en contexte et socialement construite.

### *Un impératif de conformité ?*

On peut être citoyen, agir en citoyen sans disposer du statut formel, même si jouir de ces droits formels peut être tout à fait important, y compris dans la vie quotidienne. On peut être citoyen sans se conformer à un modèle prédéfini, ou à une identité elle aussi prédéfinie. Car dans la mise en conformité, il y a aussi parfois cet implicite d'une « assimilation » nécessaire ; implicite qui voudrait que pour fonctionner, une communauté politique doive être culturellement homogène. La Suisse y apporte un démenti clair ; mais cette injonction d'assimilation peut aussi se faire à d'autres échelles, comme l'échelle cantonale, voire locale... Mais sans être nécessairement assignée à une « nation » (vue comme) homogène, cet impératif de conformité peut s'exprimer d'autres manières, y compris quand l'égalité devant la loi a significativement avancé. Ainsi, dans une recherche que j'avais menée à Londres à la fin des années 1980, les résidents blancs du quartier où je travaillais ne contestaient pas le droit de vote donc disposaient leurs voisins originaires du Bangladesh ; par contre, ils émettaient constamment de fortes suspicions quant à la manière dont ce droit était exercé. Ils soupçonnaient ainsi leurs voisins de voter pour un candidat parce qu'il venait du même village, ou de la même région qu'eux, au lieu de faire leur choix sur la base des programmes politiques présentés. Mais tout aussi vite, ces mêmes résidents blancs m'indiquaient leur préférence pour un candidat, au nom du fait « qu'ils le connaissaient, lui et sa famille, depuis toujours »...

Il peut donc y avoir des personnes ou des groupes qui sont vus comme citoyens « bien que » (bien qu'ils n'aient pas les conduites supposées adaptées, ou qu'ils n'en aient pas le statut), et d'autres qui ne sont pas vus comme citoyens « malgré que », malgré qu'ils puissent en afficher les signes et les conduites, mais parce qu'ils ne présentent pas, par exemple, la « bonne » couleur de peau....

De fait, la communauté politique des citoyens, pour reprendre les termes de Jacques Rancière, n'est pas faite d'appartenances additionnées, elle n'est pas faite non plus d'une grande appartenance qui les nierait toutes ; elle est faite des conflits sur l'appartenance à cette communauté politique elle-même. Ce qui « fait » communauté politique est donc le dissensus, le désaccord, la discussion sur ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord. L'enjeu politique de la citoyenneté est la vérification constante de l'égalité.

#### *La citoyenneté – un chantier permanent*

La citoyenneté est donc un processus, elle est fluide ; elle est une construction sociale et politique contingente qui se cristallise dans des formes légales, statutaires, dans des droits. Mais ces cristallisations ne sont que temporaires, appelées à évoluer, et non des modèles figés ou « naturels ». Ces cristallisations résultent de l'action d'une diversité d'agents : Etat et gouvernement, mouvements sociaux, mobilisations, associations... La citoyenneté est toujours en devenir, « in the making », en chantier.

Il peut y avoir, et il y a fréquemment, des écarts, des différences, entre ce que dit la loi et les représentations et les pratiques ; il est important d'ailleurs de s'attacher à saisir de tels écarts et à en comprendre les sources. Si la citoyenneté s'exprime et s'exerce dans des instances et dispositifs ad hoc (dans l'élaboration de projets, la participation à des conseils...), elle se déploie et s'ancre aussi dans nombre de pratiques plus quotidiennes et ordinaires, parfois discrètes voire peu visibles, mais tout aussi importantes, dans toutes ces relations « horizontales », entre citoyens, de concitoyenneté. Autrement dit, les processus de citoyenneté se jouent à la fois dans des relations « verticales », des citoyens avec l'état (à ses différents niveaux, sous ses diverses formes ou agences) et dans des relations « horizontales » entre citoyens.

Du même coup, la « promotion » de l'action citoyenne, de la citoyenneté peut elle aussi prendre de nombreuses formes, qui doivent être reconnues.

#### *La citoyenneté – une donnée à renégocier*

Pour finir, quelqu'un dit dans le film qu'on nous a présenté qu'il faut « mettre tout sur la table ». Cette remarque me permet de conclure sur un dernier point, souvent évacué ou omis des pratiques instituées et des discussions : celui de la conflictualité sociale. LE « travail » des citoyens, c'est de se mettre d'accord, certes, mais sans évacuer le fait que de tels accords (nécessairement temporaires) ne peuvent se construire qu'en prenant en compte et en charge les conflits et les tensions qui traversent toute société, les rapports de domination et les inégalités, les « litiges » sur les questions du droit et du non-droit comme le dit Jacques Rancière. Les pratiques de concertation ou de consultation qui ne prendraient pas à bras le corps la conflictualité pour fabriquer des formes de coopération courraient sans doute le risque d'échouer, et il est important de s'attacher à développer des espaces où ces formes de coopération trouveraient à se construire, à s'éprouver, en incluant une diversité de personnes différemment situées dans la société.

Car comme le dit Etienne Balibar, et je finirai par ces mots : « Il est impossible d'imaginer

que la constitution de la sphère publique peut se faire par la table-rase des identités collectives et des appartenances, qu'elle soit forcée, fictive ou historiquement acquise. Tous, y compris les 'autochtones', doivent au moins symboliquement remettre en jeu leur identité civique acquise, héritée du passé et la reconstruire au présent avec les autres. Cela ne veut pas dire que le passé n'existe pas ou qu'il ne sert à rien ; mais cela veut dire qu'il n'est pas un héritage, qu'il ne confère aucun droit d'ainesse, qu'il n'y a pas de 'premiers occupants' du territoire civique ».